

Session budgétaire
du 27 janvier 1960.

Le vingt-sept janvier mil neuf cent soixante, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Ernest Edlary, maire.
Etaient présents : MM^e Edlary, Ferret, Viollet, Philippot, Faure, Mazière, Bordon, De Suremain, Desmaailles.
Absents : MM^e Lhommier, Bauchot.

Secrétaire : M^e Bordon.

Taxe sur les chiens : Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de supprimer, à partir du 1^{er} janvier 1960, la taxe sur les chiens.
Régie de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal décide de créer une régie de recettes pour le fonctionnement de la cantine scolaire et charge Monsieur le Maire de nommer le régisseur.

La Commune paiera les dépenses de fonctionnement.

Il est appris que le prix des repas est fixé à 0,40 Nouveaux francs.

Le service de régie commence le 1^{er} janvier 1960.

Budget Primitif 1960 -

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 1960 qui vise à l'ordre des crédits qui en dépenses à la somme de 35.800 nouveaux francs.

Virement de crédits -

Les dépenses de construction de la cantine scolaire ayant dépassé les crédits votés, le Conseil Municipal décide de verser la somme de : 340.000 francs de l'article 6313 du budget 1959 à l'article 230.

Impunit pour réparation voirie communale -

Le Conseil Municipal considérant que des travaux importants

Sont indispensables pour la réviser en état de la voirie communale et les ressources de la commune étant insuffisantes pour couvrir les dépenses envisagées, décide à l'unanimité de contracter un emprunt de 30.000 nouveaux francs auprès de la Caisse d'épargne d'Angoulême (Caisse des Dépôts et Consignations).

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an scdts. Ont signé au registre tous les membres présents.

<u>Bouy</u>	<u>Tenuet</u>	<u>1/11/17</u>	<u>Hélène</u>
<u>Furet</u>	<u>Chazier</u>	<u>Dordane</u>	<u>E.D.J.</u>
<u>Demange</u>			